

ARRETE 2025\37
REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION
ET DU STATIONNEMENT DES VEHICULES

Nous, Maire de la commune de Guerville

VU la loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des départements et des Régions,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2212-1 et notamment les articles L. 2212-1 et suivants, 2213-1 et L. 2213-2,

VU, le Code de la Route, et notamment les articles R. 411-8, R. 411-25 et R. 413-1

VU le Code Pénal et notamment son article R.610-5,

VU l'arrêté Interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation des routes, modifiée par les textes subséquents,

CONSIDERANT la demande de la Sté SMDA représentée par Estelle ROYER – courriel : e.royer@smda-sas.fr – 38 Avenue Roger Hennequin - 78190 TRAPPES, pour le compte de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine Et Oise, Rue des Chevries, 78410 AUBERGENVILLE,

CONSIDERANT la nécessité de régler la circulation et le stationnement des véhicules pour les interventions d'élagage d'arbres,

ARRETONS

Article 1^{er} : A compter du **31 Mars 2024 et pour une durée de TROIS semaines**, l'entreprise SMDA est autorisée intervenir sur la commune de Guerville 78 dans les rues suivantes :

- Rue des Saules
- Allée des Cytises
- Impasse des Bleuets

Article 2 : durant cette période et lors de ces interventions, la circulation des véhicules sera ponctuellement interdite pour les cas particuliers, ou restreinte par demie chaussée, en fonction de l'avancement des travaux d'entretien des arbres.

Article 3 : une signalisation mobile, adaptée aux circonstances et conformes à la réglementation en vigueur sera mise en place par l'entreprise si nécessaire et en fonction des interventions sur le domaine public.

Article 4 : la Gendarmerie et tous les Agents de la Force publique seront chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

AMPLIATION DU PRESENT ARRETE SERA ADRESSEE A :

La Gendarmerie de Septeuil
CU GPSEO
Société SMDA

Fait à Guerville, le 28/03/2025
Par délégation, le Maire-Adjoint,
M. Michel HARDY.

